

SavoieDéchets

Syndicat mixte de traitement des déchets

336 rue de Chantabord - 73026 Chambéry cedex

tel : 04 79 96 86 20 - fax : 04 79 96 86 21

- Communauté d'agglomération Chambéry métropole
- Communauté d'agglomération du Lac du Bourget (CALB)
- Communauté de communes du Beaufortain (Confluences)
- Communauté de communes de Chartreuse Guiers
- Communauté de communes de la Combe de Savoie
- Communauté de communes du Gelon et du Coisin (CCGC)
- Communauté de communes de la Haute Combe de Savoie (CCHCS)
- Communauté de communes du Lac d'Aiguebelette (CCLA)
- Communauté de communes du Mont Beauvoir (CCMB)
- Communauté de communes de la Région d'Albertville (CoRAL)
- Communauté de communes des Entremonts en Chartreuse (CCEC)
- Communauté de communes de Yenne
- Syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères (SIRTOM) de Maurienne

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DE SAVOIE DECHETS DU 30 AVRIL 2010 A 15H30

Le Comité syndical de Savoie Déchets, légalement convoqué le 21 Avril 2010, s'est réuni le vendredi 30 Avril 2010 salle de l'UIOM à Chambéry, sous la présidence de Lionel MITHIEUX, Président du Syndicat.
L'ordre du jour de la séance a été affiché le 21/04/2010.

Nombre de membres en exercice : 28 – Délégués présents : 22 (21 titulaires) - Délégués votants : 24

Présents

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CHAMBERY METROPOLE	BATTU Gérard	Délégué titulaire
	CAMPAGNA Joseph	Délégué titulaire
	DORNIER Françoise	Déléguée titulaire
	DUPASSIEUX Henri (arrivé au cours du point 3)	Délégué titulaire
	MITHIEUX Lionel	Président
	PENDOLA Patrick	Délégué titulaire
	VILLIERMET Bernard	Délégué titulaire
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LAC DU BOURGET	HERVE François	Délégué titulaire
	MACAIRE Michel	Délégué titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CHARTREUSE GUIERS	DEGASPERI Claude	Délégué titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COMBE DE SAVOIE	MAURIS Jean-Jacques	Vice-Président
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GELON ET DU COISIN	GIRARD Marc	Délégué titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE COMBE DE SAVOIE	RAUCAZ Christian	Délégué titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MONT BEAUVOIR	BLANQUET Denis	Délégué titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION D'ALBERVILLE	BESENVAL Claude	Délégué titulaire
	LOMBARD Franck	Délégué titulaire
	ROTA Michel	Délégué titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE YENNE	LOVISA Jean-Pierre	Délégué titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ENTREMONTs	BOCCHINO Louis	Suppléant délégué par un titulaire
SIRTOM DE MAURIENNE	RICO PEREZ José	Vice-Président
	SIMON Christian	Délégué titulaire
	TOESCA Jean-Yves	Délégué titulaire

Excusés ayant donné un pouvoir :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC DU BOURGET	DORD Dominique a donné pouvoir de vote à MACAIRE Michel	Vice-Président
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEAUFORTAIN	DOIX Dominique a donné pouvoir de vote à RAUCAZ Christian	Délégué titulaire
SIRTOM DE MAURIENNE	CHEMIN François a donné pouvoir de vote à SIMON Christian	Délégué titulaire

Excusés :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CHAMBERY METROPOLE	BURDIN Jean-Pierre	Délégué titulaire
---	--------------------	-------------------

Absents :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LAC DU BOURGET	CASANOVA Corinne	Déléguée titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE	ROYBIN Daniel	Délégué titulaire

Assistaient également à la réunion :

Pierre TOURNIER, Directeur de Savoie Déchets
 Florent GUILLERME, Direction Administration générale - Chambéry métropole
 Armelle DEVINANT, Responsable Administratif et Financier Direction des Déchets – Chambéry métropole
 Anne-Sophie LEMINOUX-LICOUR, Resp. du pôle budget/comptabilité – Chambéry métropole
 Claire LAINE, Chef de projet ressources humaines – Chambéry métropole
 Audrey COLLI, Administration générale – Savoie Déchets

Jean-Jacques MAURIS est déclaré secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1 - Validation du compte rendu du comité syndical du 19 Mars 2010

2 - Délibérations à prendre :

- Régime indemnitaire hors astreintes
- Prime de fin d'année
- Adhésion à Pôle Emploi
- Création de poste pour un instrumentiste + modification du tableau des effectifs
- Précisions pour le poste d'un ingénieur QSE
- Cumul d'emplois
- Convention entre Chambéry métropole et la Ville de Chambéry pour la médecine du travail en 2010 avec possibilité de renouveler pour 2011
- Choix à faire sur la base du comparatif de solutions concernant la médecine du travail pour l'après 2010
- Convention avec la Préfecture de la Savoie pour utilisation de la procédure ACTES de télétransmission des actes administratifs
- Procès-Verbal de mise à disposition des actifs et passifs de Chambéry métropole à Savoie Déchets et transfert des résultats.
- Admission en non valeur pour Alpes Marées

- Décision modificative, notamment pour affectation des crédits suite au transfert
- Attribution d'une participation pour surplus de travail lié à la création de Savoie Déchets à CORAL pour 3500 € et à Chambéry métropole pour 5000 €.
- Convention de mise à disposition de service pour des prestations d'archivage avec Chambéry métropole

3 - Informations :

- Prise en compte de l'Etat des lieux des conditions salariales et acquis sociaux (et informations sur le calendrier et le CTP de Chambéry métropole)
- Rappel sur l'avancement de la prise de délibération concernant les remboursements liés à Gilly et Exportations.
- Compétence Traitement des Boues et des cartons de déchetterie
- Groupement de commandes sur Assurance Risques Statutaires : réunion 25/05/10 à 14h00, présentation des offres

4 - Questions diverses :

- Info à transmettre suite à la réunion du Bureau notamment info sur les marchés à lancer ou attribués

Ouverture de la séance

1 - Validation du compte rendu du comité syndical du 19 Mars 2010

Le compte-rendu du Comité Syndical du 19 Mars 2010 est approuvé à l'unanimité par les membres présents et représentés.

2 - Délibérations à prendre :

- Procès-Verbal de mise à disposition des actifs et passifs de Chambéry métropole à Savoie Déchets et transfert des résultats.

Jean-Jacques MAURIS, vice-président chargé des finances expose qu'en conformité avec l'article L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le transfert de compétence emporte mise à disposition, à titre obligatoire, des immobilisations nécessaires à l'exercice de la compétence transférée, ainsi que le transfert des droits et obligations y afférents.

Doivent ainsi être mis à disposition, l'ensemble des actifs et des éléments du passif, attachés au budget annexe « Usine d'Incinération des Ordures Ménagères » de Chambéry métropole au 31 décembre 2009.

Par ailleurs, la compétence transférée à Savoie Déchets constituant un service public industriel et commercial (SPIC) dont l'exercice conduisait à l'individualisation des opérations financières dans un budget spécifique, il est admis que les résultats budgétaires correspondants puissent être transférés.

La mise à disposition doit être constatée par un procès-verbal établi entre Chambéry métropole et Savoie Déchets, lequel constitue un élément préalable indispensable à sa constatation extracomptable. Il retrace l'exhaustivité des biens mis à disposition ainsi que les emprunts et subventions y afférents.

De plus, le procès-verbal de transfert, reprend les soldes d'exécution cumulés du budget annexe UIOM au 31 décembre 2009 et acte leur transfert à Savoie Déchets.

Dans ce cadre, le procès verbal de transfert des actifs et passifs doit être approuvé dans les mêmes termes par les deux collectivités concernées.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **acte** la mise à disposition par Chambéry métropole de l'ensemble des biens, équipements et services nécessaires à l'exercice de la compétence qui a été transférée à Savoie Déchets, ainsi que de l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert,
 - **approuve** le transfert des résultats budgétaires du budget annexe UIOM, tels que constatés au compte administratif 2009 et mentionnés au procès-verbal de transfert,
 - **autorise** le président, ou son représentant, à signer le procès-verbal de transfert des actifs et des passifs relatif à la compétence élimination et traitement des déchets, entre Chambéry métropole et Savoie Déchets.
- Admission en non valeur pour Alpes Marées

Jean-Jacques MAURIS, vice-président chargé des finances expose que la société Alpes Marées a rencontré des difficultés économiques et a été placée en redressement judiciaire au cours de l'année 2004.

Malgré de nombreuses relances effectuées dès 2004 par la Trésorerie et les services de Chambéry métropole pour obtenir le paiement des sommes dues, un certain nombre de titres n'ont pas été honorés. Il n'existe à ce jour aucune perspective pour le recouvrement de ces créances. L'ensemble des voies et moyens de recours ayant été épuisés.

Afin de respecter le principe de sincérité budgétaire, Monsieur le Trésorier demande que ces titres impayés soient admis en non-valeur dans le cadre du budget principal de Savoie Déchets pour la somme de 3 846,75€.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **donne son accord** pour l'admission en non-valeur des titres de recettes correspondant à la somme de 3 846.75€,
 - **autorise** le président, ou son représentant, à signer les documents à intervenir.
- Décision modificative, notamment pour affectation des crédits suite au transfert

Jean-Jacques MAURIS, vice-président chargé des finances rappelle que la clôture des comptes 2009 du budget de l'usine a été approuvée par la Communauté d'Agglomération de Chambéry métropole le 8 avril dernier, ainsi que le transfert des résultats correspondant. Dès lors, la prise en compte budgétaire du solde d'investissement dégagé par le Budget 2009 est rendu possible au travers d'une décision modificative.

D'autre part, M. MAURIS présente la nécessité de procéder à des ajustements de crédits par voie de réaffectation.

La décision modificative n° I qui en découle s'équilibre de la manière suivante :

Fonctionnement :

Chapitre	Intitulé	Montant	Chapitre	Intitulé	Montant
----------	----------	---------	----------	----------	---------

011	Charges à caractère général	- 29 632.00			
65	Autres charges de gestion courante	3 850.00			
67	Charges exceptionnelles	25 782.00			
	Total	0.00		Total	0.00

Le chapitre 65 permet le redéploiement de crédit et l'annulation de titres.

Investissement :

Chapitre	Intitulé	Montant	Chapitre	Intitulé	Montant
21	Immobilisations corporelles	- 228 031.00			
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	228 031.00			
	Total	0.00		Total	0.00

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **se prononce** favorablement sur les décisions modificatives selon les termes ci-dessus.

- Convention avec la Préfecture de la Savoie pour utilisation de la procédure ACTES de télétransmission des actes administratifs

Cette procédure permet de transmettre l'ensemble des actes administratifs au contrôle de légalité par télétransmission avec l'application ACTES.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **recourt** à la télétransmission des actes administratifs soumis au contrôle de légalité,
- **autorise** le président, ou son représentant, à signer la convention correspondante.

- Attribution d'une participation pour surplus de travail lié à la création de Savoie Déchets à CORAL pour 3500 € et à Chambéry métropole pour 5000 €.

Dans le contexte de la création de Savoie Déchets et le surcroît de travail que ce projet a entraîné, notamment pour la Co.RAL et Chambéry métropole afin que ce nouveau syndicat de traitement se crée dans les meilleures conditions possibles.

Les personnels des services fonctionnels des collectivités précitées ainsi que les personnels du service déchets de Chambéry métropole se sont mobilisées et une participation au titre de 2009 de 3500 € est proposée pour la Co.RAL et une participation de 5000 € pour Chambéry métropole considérant le temps de travail des agents.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **donne son accord** pour l'attribution des montants de 3500 € pour Co.RAL et 5000 € pour Chambéry métropole.
- **autorise** le président, ou son représentant, à signer les documents à intervenir.

Point sur la Convention de mise à disposition de services entre Chambéry métropole et Savoie Déchets

Cette convention fait suite à plusieurs réunions en lien avec Chambéry métropole, elle porte sur divers services tels que la direction des ressources humaines, les finances, la communication, les marchés, ...

Est annexé à la convention le détail des missions assurées par Chambéry métropole pour le compte de Savoie Déchets.

La convention est d'une durée de 3 ans renouvelable une fois pour trois ans avec un préavis d'un an. Le renouvellement devra être décidé au plus tard le 31/12/2011.

L'année 2010 est encore une année de transition.

Il a été convenu avec Chambéry métropole de faire un point d'étape en septembre sur l'avancée des diverses missions effectuées par les services.

Cette délibération est approuvée en amont par le Bureau de Savoie Déchets, elle sera ensuite présentée à celui de Chambéry métropole le mercredi 19 mai avant d'être soumis au Conseil Communautaire de Chambéry métropole le 27 mai et enfin le Comité Syndical de Savoie Déchets le vendredi 28 mai.

- Adhésion à Pôle Emploi

Savoie Déchets est amené à recruter des agents non titulaires sous contrat à durée déterminée dans la mesure où ces profils ne se trouvent pas souvent dans le cadre de la fonction publique.

Pour que ces agents puissent bénéficier des droits d'allocation à l'ASSEDIC, la collectivité doit adhérer au régime assurance chômage.

Ceci correspond à 6.40 % de la masse salariale des agents sous contrat.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **approuve** l'adhésion de la collectivité au Pôle Emploi à compter du 1^{er} janvier 2010,
- **autorise** le président, ou son représentant, à signer le contrat d'adhésion au Pôle Emploi institution d'assurance-chômage.

- Prime de fin d'année

Ce 13^{ème} mois est actuellement acquis pour les agents de Chambéry métropole.

Concernant les nouveaux agents recrutés par Savoie Déchets ou ceux dont les contrats seront renouvelés, il a été demandé aux services de la Préfecture qu'ils puissent bénéficier du 13^{ème} mois au même titre que les autres agents.

Il est précisé que le 13^{ème} mois est calculé sur le traitement de base.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **approuve** le transfert au profit de l'ensemble des agents du Syndicat Mixte Savoie Déchets des modalités de la délibération du 6 novembre 1996 du DUCC (District Urbain de la cluse de Chambéry) instituant une prime de fin d'année et de la délibération du 27 octobre 2005 de Chambéry métropole approuvant le règlement relatif aux conditions et aux modalités de versement de la prime de fin d'année dite « 13^{ème} mois », à compter de l'année 2010.

- Régime indemnitaire hors astreintes

Ne sont pas compris dans le régime indemnitaire : les astreintes, les indemnités de faction et celles concernant l'enlèvement des ordures ménagères le long des voies puisque celles-ci sont votées lors des Comités Techniques Paritaires du Centre de Gestion.

Pour les agents de catégorie A, le régime indemnitaire varie en fonction du niveau de responsabilité.

Pour les autres agents il s'agit d'un régime indemnitaire forfaitaire.

Pour répondre à la question de Claude BESEVAL, **Pierre TOURNIER** indique que le régime indemnitaire n'est pas décomposé en part fixe et variable et qu'il est octroyé de la même manière que celui de Chambéry métropole.

Le Président souhaite néanmoins introduire à terme une part variable.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **adopte** les dispositions énoncées ci-dessus relatives :
 - . au régime indemnitaire du personnel de Savoie Déchets
 - . au paiement des heures supplémentaires aux agents relevant des cadres d'emplois énumérés en annexe à la délibération ;
- **autorise** le président, ou son représentant, à signer les actes résultant de ces dispositions dans la limite des crédits budgétaires,
- **définit** comme date d'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2010.

- Précisions pour le poste d'ingénieur Qualité Sécurité Environnement

Un agent non titulaire de la Fonction Publique est recruté pour le poste d'ingénieur QSE pour une durée de 3 ans à partir du 03 mai 2010. Cet agent sera chargé de la mise en place de l'ISO 14 001 mais aussi de l'hygiène et de la sécurité de l'usine.

L'ingénieur sera en lien direct avec le directeur de l'usine et le directeur de Savoie Déchets.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **approuve** concernant ce poste :

Grade correspondant :

Catégorie A – ingénieur territorial

Nature des fonctions :

- en charge de la supervision de la mise en place de la certification ISO 14001 / QSE :
 - accompagner la Direction dans la définition de la politique qualité et des objectifs qui en découlent.
 - élaborer l'ensemble des propositions permettant les décisions.
 - mettre en place le management du projet et les plans d'action.
 - être le garant de l'application de la politique QSE, ISO...
 - être responsable de la certification ISO 14001 et de son renouvellement.
 - veiller au respect des autorisations et de la réglementation.
 - être en charge de la mise en place, de l'animation et du développement du système QSE, etc.
 - être le référent du prestataire avec lequel l'usine met en œuvre la certification ISO 14001.
- responsabilité opérationnelle de missions pluridisciplinaires ci-après :
 - rédiger et mettre à jour des procédures liées aux différentes activités.
 - élaborer un schéma directeur permettant de prendre en compte les objectifs de la Direction d'usine, et les contraintes de la collectivité.
 - faire des études d'impacts et études de dangers.
 - être le conseiller à la sécurité pour le site.
 - faire évoluer le plan de maîtrise des risques et garantir son application.
 - organiser les procédures et dispositions hygiène et sécurité de l'usine et en être le garant.
 - organiser et suivre le plan et les actions de prévention au travers du « document unique », analyser les situations de travail, les accidents de service et les maladies professionnelles.
 - élaborer les rapports, bilans et statistiques relatifs à l'hygiène et à la sécurité.
 - participer à l'animation du CTP / CHSCT.

- contrôle l'application des arrêtés préfectoraux des installations classées (ICPE).
- être l'interlocuteur privilégié auprès des différents organismes en charge des volets environnementaux et industriels (DREAL, service des eaux, DASS, médecine du travail...).

Niveau de recrutement :

- diplôme d'ingénieur dans le domaine de l'environnement, de l'industrie, production, maintenance, de la qualité ou titulaire d'un diplôme de technicien avec une expérience confirmée
- minimum de 3 années d'expérience réussie dans une fonction similaire (secteur industriel).
- solides connaissances sur la certification ISO 14001 et sur sa conduite.

Rémunération de l'emploi :

Grille indiciaire des ingénieurs territoriaux, selon expérience.

- **autorise** le président, ou son représentant, à signer le contrat à durée déterminée de trois ans à compter du 1^{er} mai 2010 à intervenir.

- Convention de mise à disposition de service pour des prestations d'archivage avec Chambéry métropole

Il est précisé que le service des archives de Chambéry métropole intervient également pour des prestations d'archivage dans les 24 communes membres de l'agglomération chambérienne. Celles-ci ont un contrat de prestation. Ce même contrat est proposé à Savoie Déchets.

Le comité de pilotage devra déterminer si cette prestation entre dans le cadre de la convention de mise à disposition de services entre Chambéry métropole et Savoie Déchets (280 000 €).

Les missions consistent en :

- Collecte, tri, classement et élimination des archives,
- Conservation des archives sur site et dans la salle d'archives de Chambéry métropole,
- Mise en place de procédures (versement, communication, éliminations),
- Conseils en gestion documentaire.

Cette prestation représente 400 € par an environ.

L'archivage du dossier VINCI sera très important, pour rappel : 85 M € de travaux.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **approuve** l'intervention du pôle archives-documentation de Chambéry métropole auprès de Savoie Déchets pour les missions décrites en 4 points ci-dessus,
- **approuve** la proposition de tarifs applicables aux prestations d'archivage,
- **autorise** le Président, ou son représentant, à signer la convention type de mise à disposition de l'archiviste.

- Création de poste pour un instrumentiste et modification du tableau des effectifs

Parmi les agents en contrat à durée déterminée arrivant à échéance en 2010, il est nécessaire de créer le poste de technicien supérieur en lui maintenant les avantages acquis à Chambéry métropole.

L'agent instrumentiste a été recruté comme responsable d'exploitation et compte-tenu des difficultés à recruter un agent pour le poste d'instrumentiste, il est donc envisagé de faire appel à un prestataire privé pour réaliser cette mission.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **autorise** la création du poste permanent d'instrumentiste à temps complet suivant :

FILIERE

GRADE

NB

DATE

- **précise** que les agents affectés à l'usine d'incinération lors du transfert de compétences et recrutés par Savoie Déchets continuent à bénéficier des avantages acquis, notamment régime indemnitaire, prime de fin d'année, titres restaurants... dans les mêmes conditions que celles applicables à Chambéry métropole.

- Cumul d'emplois

Un travail supplémentaire lié à la création de Savoie Déchets a été constaté pour les postes du Directeur et du responsable administratif et financier. L'usine était déjà gérée par Chambéry métropole, mais le travail administratif et financier est un surplus pour le responsable administratif et financier.

Pour le poste de direction, **le Président** indique les compléments de missions et notamment une nécessité de travailler en partenariat avec les adhérents de Savoie Déchets et les autres collectivités comme la Haute Tarentaise, Pontcharra ou le SILA.

Il est précisé que le poste du Responsable Administratif et Financier est créé pour 3 mois correspondant à la fin de contrat de l'agent actuellement en place.

Concernant le poste de Directeur, il doit être renouvelé par période de 6 mois, cette fonction est basée sur du travail accessoire aux missions principales.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **approuve** la création d'un emploi temporaire de Responsable Administratif et Financier au grade d'Attaché principal à compter du 1^{er} mai 2010 pour une durée de 3 mois,

- **approuve** la création d'un emploi temporaire de Directeur du Syndicat Mixte Savoie Déchets, au grade d'Ingénieur principal, à compter du 1^{er} mai 2010 pour une durée de 6 mois.

Le Président informe du départ d'Armelle DEVINANT, responsable administratif et financier, fin juillet prochain et tient à la remercier d'ores et déjà pour tout le travail effectué.

Le Président profite de cette occasion pour inviter les membres du Comité Syndical à la visite de Bardonnecchia à Turin le 13 mai prochain à 9h30 avec les élus de la ville et dans l'optique de leur traiter certains tonnages.

José RICO PEREZ et Christian SIMON participeront à cette réunion.

- Convention entre Chambéry métropole et la Ville de Chambéry pour la médecine du travail en 2010 avec possibilité de renouveler pour 2011.

La convention est en cours de réalisation. Elle aura la forme d'une convention de prestation de services.

Il est précisé que le Docteur MONIN est payée à chaque consultation et que les consultations du Centre de Gestion sont réglées par cotisations additionnelles.

Cette convention sera présentée à un prochain Comité Syndical.

- Choix à faire sur la base du comparatif de solutions concernant la médecine du travail pour l'après 2010

Pour l'année 2010, une convention sera passée avec la Ville de Chambéry pour la médecine du travail et une autre pour bénéficier d'une assistante sociale.

Savoie Déchets doit aujourd'hui se positionner sur la médecine du travail des années à venir sachant que le Docteur MONIN prendra sa retraite d'ici 2 ans.

Un comparatif est réalisé entre les services proposés par la Ville de Chambéry et ceux du Centre de Gestion.

Le Centre de Gestion a recruté 4 médecins à plein temps et souhaite que Savoie Déchets se positionne avant la fin de l'année.

Comparaison des coûts : cotisations additionnelles pour le Centre de Gestion et règlement à l'acte pour la Ville de Chambéry au même coût.

L'activité tiers-temps concerne les visites sur sites, les réunions d'information.

Le Centre de Gestion mettra en place une cellule de reclassement et d'inaptitude professionnelle. Le Docteur MONIN se charge aujourd'hui de cette partie.

La Ville de Chambéry propose les services d'une assistante sociale.

→ Départs de Marc GIRARD, Denis BLANQUET et Louis BOCCHINO

Christian RAUCAZ indique que sur les 4 médecins du Centre de Gestion seulement 2 sont actuellement en poste et estime qu'il est préférable de continuer cette prestation avec la Ville de Chambéry.

Le Président confirme pour l'année 2010 la continuité du service de médecine de la Ville de Chambéry. Avant de prendre une décision, il souhaite connaître le mode de fonctionnement des médecins du CDG.

3 - Informations :

↳ COMMUNICATION

En réunion des Vice-Présidents, il a été validé le fait de définir une stratégie de communication au sein de Savoie Déchets (site internet, plaquettes, pour les visites : organiser des projections, utiliser les bulletins municipaux, ...).

Michel MACAIRE et **Gérard BATTU** sont intéressés par ce groupe de travail.

↳ GROUPE TIRU

Le groupe TIRU propose une visite d'usine avec méthanisation et le tri sur ordures ménagères brutes en Espagne le 29 juin.

Michel ROTA est intéressé par cette visite.

↳ Une date sera programmée fin juin pour une réunion intercollectivités concernant le tri avec Pontcharra, la Haute Tarentaise, Annecy, Faverges, le SITOIA Rumilly, Cluses, l'Ain et l'Isère afin de négocier le nouveau cahier des charges d'Eco-Emballages.

↳ Prise en compte de l'Etat des lieux des conditions salariales et acquis sociaux (et informations sur le calendrier et le CTP de Chambéry métropole)

Aucune remarque n'est émise concernant la présentation de l'état des lieux réalisée le 19 mars dernier.

Cet état des lieux est donc considéré comme acté pour le Comité Syndical et pris en compte pour les règles de fonctionnement des agents.

→ Départs de Franck LOMBARD et Claude DEGASPERI

↳ Groupement de commandes sur l'Assurance des Risques Statutaires :

Plusieurs réunions sont prévues le 25 mai 2010 à 14h00 pour la présentation des offres ouvert à tous, le 26 ou 27 mai 2010 le service marché recevra les candidats retenus et le 31 mai 2010 aura lieu un débriefing ouvert à tous.

→ **Arrivée de Henri DUPASSIEUX**
→ **Départ de Françoise DORNIER**

↳ Compétence Traitement des Boues et des cartons de déchetterie

Suite au courrier de la CALB se questionnant sur la passation d'une convention pour le traitement des boues et après avoir consulté les services juridiques, il est donc considéré qu'elles font partie intégrante du traitement des déchets ménagers et assimilés.

Etant donné que les déchetteries sont de la compétence collective, il est nécessaire que chaque collectivité lance un appel d'offres spécifique pour ses cartons de déchetterie. Une note explicative sera adressée à chaque adhérent.

↳ Avenants aux marchés

Les divers contrats, arrivant à échéance en 2010, et liés au tri seront repoussés d'un an. Actuellement, Savoie Déchets a un marché de DSP de 900 000 € et amène 600 000 € supplémentaires avec le regroupement de Savoie Déchets. Une étude juridique est à mener sur les possibilités de modification de ce marché.

- **BII** : un avenant pour la revente du BII pour le marché d'Albertville dans le centre de tri de SITA est prévu. Jusqu'au 31/12/2009, SITA rachetait ses matériaux à prix fixes 53 € et depuis le 1^{er} janvier, SITA rachète ses matériaux avec les mêmes conditions que Chambéry métropole ou la CALB.

- **Gros de magasin** : cela concerne également le centre de tri SITA : la recette de la vente de ce matériau n'a jamais été reversée au SIMIGEDA. SITA devrait reverser 20 000 € pour une année. Un contrat est passé pour formaliser les conditions de reprises.

4 - Questions diverses :

↳ Prochaines réunions du Comité syndical :

- 28 mai 2010
- 25 Juin 2010
- 17 septembre 2010

16h00 Comité Syndical à l'UIOM de Chambéry

La séance est levée à 17h15.

Pièce jointe :

- annexe convention de mise à disposition de services entre Chambéry métropole et Savoie Déchets

Le Président
Lionel MITHIEUX



Signatures du compte-rendu du Comité Syndical du 30 Avril 2010

BATTU Gérard
CAMPAGNA Joseph
DORNIER Françoise
DUPASSIEUX Henri
MITHIEUX Lionel
PENDOLA Patrick
VILLIERMET Bernard
HERVE François
MACAIRE Michel
DEGASPERI Claude
MAURIS Jean-Jacques
GIRARD Marc
RAUCAZ Christian
BLANQUET Denis
BESENVAL Claude
LOMBARD Franck
ROTA Michel
LOVISA Jean-Pierre
BOCCHINO Louis
RICO PEREZ José
SIMON Christian
TOESCA Jean-Yves